



Chômage à Mayotte: aucune indemnité...

Par **perrine3530**, le **12/03/2015 à 22:19**

Bonjour,
Je me retrouve dans une situation problématique, après avoir travaillé 1 an au centre hospitalier de Mayotte et être rentrée en France, je me retrouve sans emploi. L'hôpital public devrait normalement m'indemniser de l'ARE, or la circulaire n°2013-04 de l'UNEDIC stipule que pour bénéficier de l'ARE il faut être encore résident sur le territoire mahorais!
Concrètement, je n'ai plus de revenus depuis 3 mois car les démarches trainent, alors que j'ai cotisé pendant 2 ans et demi, comme un salarié normal. Et au prétexte que j'ai déménagé je n'ai droit à rien?? Je ne sais pas comment me sortir de cette situation...
Merci

Par **moisse**, le **13/03/2015 à 10:08**

Bonjour,
Cette même circulaire précise le transfert des droits ouverts à Mayotte en cas de changement de département.
A part tanner les services de Pole-emploi pour accélérer le traitement du dossier il n'y a pas grand chose à faire.

Par **perrine3530**, le **13/03/2015 à 19:06**

Merci pour votre réponse, mes droits n'ont pas été ouverts à Mayotte mais en métropole ce qui complique la chose. Je viens d'envoyer une lettre recommandée au défenseur des droits.